

Type	N°	DATE	THEME	SUJET	VISA PREFECTURE	N° ordre séance
Délibération	DE_20201014_001	14/10/2020	ADMINISTRATION GENERALE	Adhésion à l'amicale des Maires de l'Ouest et du Sud de l'Eurométropole de Strasbourg	23/10/2020	I/1
Délibération	DE_20201014_002	14/10/2020	ADMINISTRATION GENERALE	Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au Conseil de la Vie Sociale de l'IME Simone Veil	23/10/2020	I/2
Délibération	DE_20201014_003	14/10/2020	AFFAIRES FINANCIERES	Signature de la convention financière avec le conseil départemental pour le financement du terrain synthétique et de la mise en accessibilité du club house du	23/10/2020	II/1
Délibération	DE_20201014_004	14/10/2020	AFFAIRES FINANCIERES	Subvention à Episode	23/10/2020	II/2
Délibération	DE_20201014_005	14/10/2020	AFFAIRES FINANCIERES	Subventions sociales	23/10/2020	II/3
Délibération	DE_20201014_006	14/10/2020	AFFAIRES FINANCIERES	Réduction du montant du loyer de chasse accordé à Monsieur Jules LOYZANCE	23/10/2020	II/4
Délibération	DE_20201014_007	14/10/2020	AFFAIRES FINANCIERES	Diminution des pénalités à l'entreprise Scherberich	23/10/2020	II/5
Délibération	DE_20201014_008	14/10/2020	AFFAIRES FINANCIERES	Admission en non-valeur	23/10/2020	II/6
Délibération	DE_20201014_009	14/10/2020	AFFAIRES FINANCIERES	Décision modificative n° 1 et intégration des résultats de l'exercice 2019	23/10/2020	II/7
Délibération	DE_20201014_010	14/10/2020	AFFAIRES DU PERSONNEL	Création de 3 emplois d'adjoints d'animation à 28 heures hebdomadaires intervenant en tant qu'animateurs volants (emplois non permanents)	23/10/2020	III/1
Délibération	DE_20201014_011	14/10/2020	AFFAIRES DU PERSONNEL	Création de 2 emplois à temps complet d'adjoint administratif intervenant en tant que Gestionnaire état civil/agent d'accueil (emplois non permanents)	23/10/2020	III/2
Délibération	DE_20201014_012	14/10/2020	AFFAIRES DU PERSONNEL	Création d'un 1 emploi de chargé de mission basé sur la grille indiciaire des attachés territoriaux à 15 heures hebdomadaires (emploi non permanent)	23/10/2020	III/3
Délibération	DE_20201014_013	14/10/2020	AFFAIRES TECHNIQUES	Avis du Conseil municipal sur le rapport annuel de l'EMS sur l'eau et l'assainissement	23/10/2020	IV/1
Délibération	DE_20201014_014	14/10/2020	AFFAIRES TECHNIQUES	Signature de la convention hivernage avec l'Eurométropole de Strasbourg	23/10/2020	IV/2
Délibération	DE_20201014_015	14/10/2020	AFFAIRES TECHNIQUES	Avis du Conseil municipal sur l'ajustement du programme - Voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement de l'EMS pour l'année 2020	23/10/2020	IV/3
Délibération	DE_20201216_001	16/12/2020	ADMINISTRATION GENERALE	Election par le conseil municipal de deux membres titulaires et d'un membre suppléant appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement	18/12/2020	II/2
Délibération	DE_20201216_002	16/12/2020	AFFAIRES FINANCIERES	Débat d'orientation budgétaire	18/12/2020	III/1
Délibération	DE_20201216_003	16/12/2020	AFFAIRES FINANCIERES	Décision modificative n°2 BP 2020	18/12/2020	III/2
Délibération	DE_20201216_004	16/12/2020	AFFAIRES FINANCIERES	Modalités de refacturation entre l'Eurométropole de Strasbourg et la commune de Lingolsheim concernant l'acquisition des masques de protection	18/12/2020	III/3
Délibération	DE_20201216_005	16/12/2020	AFFAIRES DU PERSONNEL	Création de 5 postes dans le cadre de l'ouverture d'une extension aux Petits Jardins	18/12/2020	IV/1
Délibération	DE_20201216_006	16/12/2020	AFFAIRES DU PERSONNEL	Création d'un poste de responsable animation locale et participation citoyenne	18/12/2020	IV/2
Délibération	DE_20201216_007	16/12/2020	AFFAIRES DU PERSONNEL	Création d'un poste d'adjoint d'animation à 80% exerçant les fonctions d'animateur périscolaire	18/12/2020	IV/3
Délibération	DE_20201216_008	16/12/2020	AFFAIRES DU PERSONNEL	Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à hauteur de 12 heures hebdomadaire	18/12/2020	IV/4
Délibération	DE_20201216_009	16/12/2020	ENFANCE	Modification du règlement du Pôle Petite Enfance	18/12/2020	V/1
Délibération	DE_20201216_010	16/12/2020	ENFANCE	Modification de la carte scolaire	18/12/2020	V/2
Arrêté	A102020-44	16/10/2020		Arrêté citya immo 4 legionnelle	21/10/2020	
Arrêté	A102020-45	29/10/2020		Délégation de signature du Maire à un fonctionnaire - Nathalie BOHN	12/11/2020	
Arrêté	A112020-46	26/11/2020		Ouverture des commerces dimanches décembre	27/11/2020	
Arrêté		10/12/2020		Délégation de fonction du Maire aux fonctionnaires en matière d'état civil - Philippe LEGLIZE	14/12/2020	

Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 octobre 2020

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
29
Votants
33

L'an deux mil vingt
le quatorze octobre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
30 septembre 2020
Date de l'affichage
08 octobre 2020

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry,
YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GULDAL Murat,
MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHERT Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD
Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN
Adrienne, DANNELE Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :
KIRSCH Roseline donne procuration à KNEMP Aymric
JUNG Stéphanie donne procuration à RIES Pierre
SASSI Nordine donne procuration à BAEHR Christian
GONTRAM Christine donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

I. ADMINISTRATION GENERALE

1) Adhésion à l'amicale des Maires de l'Ouest et du Sud de l'Eurométropole de Strasbourg

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral a modifié les limites des cantons.

Tenant compte de cette réalité administrative et politique, les maires du secteur ont décidé de créer une nouvelle Amicale des Maires des communes du sud et de l'ouest de l'Eurométropole de Strasbourg, sachant que les statuts prévoient que toute commune membre de l'Eurométropole peut adhérer à l'association.

Cette amicale est aujourd'hui la seule à fonctionner au sein de l'Eurométropole, elle regroupe actuellement 20 communes.

Sont membres les communes du canton de Lingolsheim : Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Entzheim, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, Lipsheim, Oberschaeffolsheim, Osthoffen.

S'y rajoutent les 4 communes du nouveau canton d'Illkirch-Graffenstaden : Eschau, Illkirch, Ostwald et Plobsheim et plusieurs communes du canton de Hoenheim, Eckbolsheim, Lampertheim, Mundolsheim, Wolfisheim.

Dans la continuité de son adhésion à l'ancienne amicale créée en 1996 et comme chef-lieu de canton et commune la plus importante du canton de Lingolsheim, il est cohérent que la Ville de Lingolsheim y adhère.

L'article 2 des statuts précise les objectifs de l'Amicale :

- « La défense des libertés communales
- L'étude au point de vue économique, administratif, technique et financier de toutes les questions qui intéressent l'administration des communes et leurs rapports avec les pouvoirs publics
- De nouer entre ses membres des relations amicales
- De soutenir ses membres et les défendre au besoin contre toutes mesures arbitraires. »

Le montant de la cotisation pour la Ville de Lingolsheim est de 2379.60 euros.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à adhérer à l'amicale des Maires des communes du sud et de l'ouest de l'Eurométropole de Strasbourg et à procéder au mandatement de la cotisation annuelle de l'Amicale des Maires des communes du sud et de l'ouest de l'Eurométropole de Strasbourg à compter de l'exercice 2020.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 19 octobre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 octobre 2020

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
29
Votants
33

L'an deux mil vingt
le quatorze octobre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
30 septembre 2020
Date de l'affichage
08 octobre 2020

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry,
YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GULDAL Murat,
MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD
Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN
Adrienne, DANNELE Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :
KIRSCH Roseline donne procuration à KNEMP Aymric
JUNG Stéphanie donne procuration à RIES Pierre
SASSI Nordine donne procuration à BAEHR Christian
GONTRAM Christine donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

I. ADMINISTRATION GENERALE

2) Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au Conseil de la Vie Sociale de l'IME Simone Veil

L'Institut médico-éducatif Simone Veil situé à Lingolsheim a institué un Conseil de la Vie Sociale au sein de son établissement. Ce conseil donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement. Il se réunit 3 fois par an. Compte tenu de la proximité de l'IME avec l'école et le travail partenarial engagé avec la Ville, l'ARSEA souhaite qu'un représentant de la Ville siège au sein de cette instance.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un représentant de la Ville au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'IME Simone Veil.

Il est proposé au Conseil municipal la candidature de Martine FROMHOLZ.

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Martine FROMHOLZ.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 19 octobre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 octobre 2020

Nombre de Conseillers
en exercice

33

Présents

29

Votants

33

L'an deux mil vingt

le quatorze octobre à dix-neuf heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation

30 septembre 2020

Date de l'affichage

08 octobre 2020

Étaient présents :

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphanie, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphanie, HAHN Adrienne, DANNEI Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline donne procuration à KNEMP Aymric

JUNG Stéphanie donne procuration à RIES Pierre

SASSI Nordine donne procuration à BAEHR Christian

GONTRAM Christine donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

II. AFFAIRES FINANCIERES

1) Signature de la convention financière avec le conseil départemental pour le financement du terrain synthétique et de la mise en accessibilité du club house du tennis

La rénovation et restructuration de l'Espace sportif Joffre Lefebvre est un des chantiers majeurs de la Ville de Lingolsheim.

L'objectif de ces travaux est de fournir des sites modernisés aux associations et usagers, adaptés à tous les publics notamment aux personnes en situation de handicap.

Il a été particulièrement tenu compte du critère environnemental et ce d'être à la fois exemplaire dans le respect des normes mais aussi de faire plus en anticipant les futures évolutions comme le prévoit le Plan Climat de Lingolsheim.

Le projet global de l'Espace sportif Joffre Lefebvre s'élève à 3 750 000 €

Dans ce cadre, la Ville de Lingolsheim a déjà obtenu le soutien des collectivités partenaires qui ont participé au financement :

- L'Etat à hauteur de 200 000 €,
- De la Région Grand-Est pour 250 000 €,
- Du Conseil départemental pour 1 125 000 €.

Suite à de récentes discussions, le Conseil départemental a accepté d'apporter un financement complémentaire pour le terrain synthétique et la mise en accessibilité du club house du tennis pour un montant total de 112 270 €.

Avec ce financement du Conseil départemental, le coût du projet pour la ville s'élève à 2 062 730 €.

Ainsi, dans le cadre de notre partenariat avec le Conseil départemental, il est demandé à la commune de signer la convention financière fixant les conditions d'obtention de cette participation financière.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention financière avec le Conseil départemental.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 19 octobre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 octobre 2020

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
29
Votants
33

L'an deux mil vingt
le quatorze octobre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
30 septembre 2020
Date de l'affichage
08 octobre 2020

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry,
YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GULDAL Murat,
MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD
Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN
Adrienne, DANNEI Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :
KIRSCH Roseline donne procuration à KNEMP Aymric
JUNG Stéphanie donne procuration à RIES Pierre
SASSI Nordine donne procuration à BAEHR Christian
GONTRAM Christine donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

II. AFFAIRES FINANCIERES

2) Subvention à Episode

Dans le contexte sanitaire actuel, il a été impossible de mobiliser les associations pour distribuer le journal municipal. Pour faire face à cette situation, Madame le Maire a proposé que les élus réalisent cette distribution et reversent le montant à une association solidaire.

La distribution du Journal municipal a été réalisée le week-end du 27 septembre par les conseillers municipaux.

Comme convenu, il est proposé de verser en contrepartie de cet engagement une subvention d'un montant de 500 euros à l'association Episode.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention à l'association Episode d'un montant de 500 euros.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 19 octobre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20201014-DE_20201014_004-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2020

Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 octobre 2020

Nombre de Conseillers
en exercice

33

Présents

29

Votants

33

L'an deux mil vingt

le quatorze octobre à dix-neuf heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Étaient présents :

Date de la convocation

30 septembre 2020

Date de l'affichage

08 octobre 2020

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphanie, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphanie, HAHN Adrienne, DANNELE Xavier, EL KHALLOUJI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline donne procuration à KNEMP Aymric

JUNG Stéphanie donne procuration à RIES Pierre

SASSI Nordine donne procuration à BAEHR Christian

GONTRAM Christine donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

II. AFFAIRES FINANCIERES

3) Subventions sociales

La Ville de Lingolsheim accentue sa politique dans le domaine de la santé. Ainsi, elle propose à ses habitants un système cohérent entre :

- des actions de prévention, c'est le cas par exemple pour le cycle des Conférences santé tout au long de l'année et pour le printemps 2021 avec l'organisation d'une future Journée de prévention avec des ateliers de différents partenaires,
- des actions de soutien, par exemple le soutien aux associations qui proposent des activités Sport santé,
- une réflexion sur l'avenir avec l'élaboration d'un diagnostic de santé concernant le territoire de la commune de Lingolsheim programmé en 2021.

De même, elle est particulièrement attentive aux personnes en situation d'handicap :

- en ayant une politique active de mise en accessibilité des installations de la Ville, notamment sportives (travaux de mise en accessibilité du Club House du Tennis Club),
- en actualisant la charte « Ville handicap & perte d'autonomie »,
- en proposant des services adaptés aux différents types de handicap (Votre journal sonore).

Dans ce cadre, la commission solidarité active et santé qui s'est réunie le 17 septembre 2020 propose d'attribuer :

- o Une aide de **300 €** à l'association **INSULIB**

Cette association tiendra une conférence santé sur le diabète en décembre 2020 et propose d'organiser une campagne de prévention du diabète à Lingolsheim en 2021.

- Une aide de 500 € au Groupement des Intellectuels Aveugles et Amblyopes GIAA pour la transcription sonore du journal municipal de Lingolsheim à l'attention des personnes malvoyantes ou ayant une cécité.

Le Conseil municipal attribue à l'unanimité :

- Une subvention de 300 € à l'association INSULIB
- Une subvention de 500 € au Groupement des Intellectuels Aveugles et Amblyopes GIAA

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 19 octobre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN

*

Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE

*

Nombre de Conseillers
en exercice

33

Présents

29

Votants

33

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 octobre 2020

L'an deux mil vingt

le quatorze octobre à dix-neuf heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Étaient présents :

Date de la convocation

30 septembre 2020

Date de l'affichage

08 octobre 2020

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphanie, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphanie, HAHN Adrienne, DANNELEL Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline donne procuration à KNEMP Aymric

JUNG Stéphanie donne procuration à RIES Pierre

SASSI Nordine donne procuration à BAEHR Christian

GONTRAM Christine donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

II. AFFAIRES FINANCIERES

4) Réduction du montant du loyer de chasse accordé à Monsieur Jules LOYZANCE

Monsieur Jules LOYZANCE est titulaire d'un bail de chasse sur le territoire de Lingolsheim pour la période du 01/02/2015 au 01/02/2025 pour un loyer de 500 euros par an.

Le droit de chasse s'accompagne d'obligations et de contraintes pour le titulaire notamment la régulation du gibier et l'indemnisation des agriculteurs pour les dégâts occasionnés aux cultures par le gibier.

Depuis quelques années, la nature du gibier a fortement évolué avec une augmentation du nombre de sangliers sur le territoire au point que Lingolsheim a été déclaré par les services de l'Etat zone noire sanglier. Pour information, les sangliers ont pour l'année 2020 causé pour 6000 euros de dégâts qui, sans le bail de chasse qui nous lie à Monsieur LOYZANCE, seraient à la charge de la commune.

Dans ce contexte, Monsieur LOYZANCE a sollicité le 28 août 2020 une diminution du montant de son loyer de chasse à 100 euros par an.

Compte tenu de la mobilisation de Monsieur LOYZANCE pour réguler la population de sanglier à Lingolsheim, il est proposé de répondre favorablement à la demande.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réduire le montant du loyer de chasse de Monsieur LOYZANCE à 100 euros par an.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 19 octobre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN

*

Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE

*

Nombre de Conseillers
en exercice

33

Présents

29

Votants

33

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 octobre 2020

Date de la convocation
30 septembre 2020

Date de l'affichage
08 octobre 2020

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANDEL Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :
KIRSCH Roseline donne procuration à KNEMP Aymric
JUNG Stéphanie donne procuration à RIES Pierre
SASSI Nordine donne procuration à BAEHR Christian
GONTRAM Christine donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

II. AFFAIRES FINANCIERES

5) Diminution des pénalités à l'entreprise Scherberich

Dans le cadre du chantier de restructuration du Stade Joffre Lefebvre, l'organisateur du chantier a établi un constat de retard de 56 jours calendaires pour l'entreprise de gros œuvre Scherberich.

Dans le cadre du marché public, la pénalité applicable est de 400 euros par jour de retard soit un total de 33 600 euros.

Cette pénalité constatée par la maîtrise d'œuvre est due par l'entreprise.

L'entreprise sollicite la Ville pour réduire le montant des pénalités. A la vue des éléments fournis par l'entreprise et après un nouvel examen par la maîtrise d'œuvre, il est proposé de diminuer à 35 jours calendaires le nombre de jours de retard et de réduire ainsi le montant des pénalités à 14 000 euros pour l'entreprise.

Pour arriver à ce constat, il a été tenu compte des éléments suivants :

- La dalle haute de l'entrée a été bétonnée le 20 décembre 2019, permettant le démarrage du séchage du béton. L'étanchéité ne pouvant intervenir dans les 3 ou 4 semaines après bétonnage de la dalle, il y a lieu de retrancher les 14 jours des congés de fin d'année.
- L'édicule de l'ascenseur quant à lui a été achevé le 10 janvier 2020 et non le 17 janvier 2020. Il y a lieu de retrancher 7 jours.

Après avis de la Commission finances, attractivité et développement économique du 8 octobre, le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 19 octobre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN

*

Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE

*

Nombre de Conseillers
en exercice

33

Présents

29

Votants

33

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 octobre 2020

Date de la convocation
30 septembre 2020

Date de l'affichage
08 octobre 2020

L'an deux mil vingt

le quatorze octobre à dix-neuf heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Étaient présents :

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANNELE Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline donne procuration à KNEMP Aymric
JUNG Stéphanie donne procuration à RIES Pierre
SASSI Nordine donne procuration à BAEHR Christian
GONTRAM Christine donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

II. AFFAIRES FINANCIERES

6) Admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier a transmis deux états détaillés de 70 créances au total pour un montant de 21 870,25 € qu'il propose de faire admettre en non-valeur.

Il s'agit de titres émis sur les exercices entre 2012 et 2019 :

- 58 titres d'impayés de cantines dont les montants sont inférieurs au seuil de poursuite (40 €) ; montant total 1 171,48 €. L'admission en non-valeur de ces titres sera imputée sur l'article 6541
- 8 titres émis à l'encontre de particulier dont les dettes ont été effacées par la commission de surendettement ; montant total 1 157,52 €
- 4 titres émis à l'encontre d'entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement de clôture pour insuffisance d'actifs ; montant total 19 541,25 €
L'admission en non-valeur de ces titres restant sera imputée sur l'article 6542 pour un montant total de 20 698,77 €

Les états détaillés des titres présentés en admission en non-valeur sont annexés au présent point.

Sur le rapport et la proposition de la commission Finances, attractivité et développement économique,

Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20201014-DE_20201014_008-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2020

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14

Vu les états des produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier,

Considérant que le recouvrement de certaines recettes communales du budget principal n'a pas pu être obtenu, alors que les procédures de poursuites ont été menées à terme mais se sont avérées inopérantes,

Considérant que Monsieur le Trésorier a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des sommes dues,

Vu l'avis de la Commission finances, attractivité et développement économique du 8 octobre,

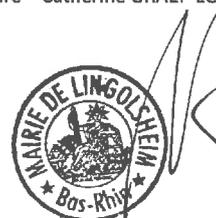
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur des titres des exercices 2012 à 2019 pour un montant total de 21 870,25 € et d'imputer comme suit :

- Article 6541-01 - Créances admises en non-valeur, 1 117,48 € - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 6542-01 - Créances éteintes, 20 698,77 € - Les crédits nécessaires sont inscrits ce jour par décision modificative.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 19 octobre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



+ les restes à réaliser (solde négatif reports 2019)	<u>1 153 350.00 €</u>
	3 676 007.07 €
Article 002 Constat d'un résultat de fonctionnement reporté	1 922 022.66 €
se décomposant comme suit :	
Résultat de clôture cumulé	5 598 029.73 €
Le résultat de clôture d'investissement	- 2 522 657.07 €
Le solde des restes à réaliser	<u>1 153 350.00 €</u>
	1 922 022.66 €

B- Prise en compte des dépenses et recettes supplémentaires au titre du budget 2020
(Voir tableaux joints en annexe)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'intégrer les résultats et les reports de l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessus à l'occasion de cette décision modificative et d'adopter les modifications de crédits du budget 2020 en dépenses et en recettes indiquées dans les tableaux joints en annexe de la présente.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 19 octobre 2020

Le Maire – Catherine GRAEP-ECKERT



Département
du BAS-RHIN

Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE

Nombre de Conseillers
en exercice

33

Présents

29

Votants

33

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 octobre 2020

Date de la convocation
30 septembre 2020
Date de l'affichage
08 octobre 2020

L'an deux mil vingt
le quatorze octobre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Étaient présents :

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphanie, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphanie, HAHN Adrienne, DANDEL Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline donne procuration à KNEMP Aymric
JUNG Stéphanie donne procuration à RIES Pierre
SASSI Nordine donne procuration à BAEHR Christian
GONTRAM Christine donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

III. AFFAIRES DU PERSONNEL

1) Création de 3 emplois d'adjoints d'animation à 28 heures hebdomadaires intervenant en tant qu'animateurs volants (emplois non permanents)

Depuis la rentrée, les services du Pôle Enfance sont confrontés à une mise en quatorzaine des agents d'animation pour suspicion de cas contact.
Cette situation pose des problèmes de taux d'encadrement en périscolaire.

Afin de ne pas restreindre l'accès au service pour les parents qui en auraient besoin, il est proposé de renforcer l'équipe d'animateurs avec le recrutement de 3 adjoints d'animation à 28 heures hebdomadaires qui interviendront pour pallier aux absences des animateurs à compter du 15 octobre 2020.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la création de 3 emplois d'adjoints d'animation à 28 heures hebdomadaires intervenant en tant qu'animateurs volants (emplois non permanents).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 19 octobre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20201014-DE_20201014_010-DE
Date de réception en préfecture : 23/10/2020

Département
du BAS-RHIN

*

Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE

*

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
29
Votants
33

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 octobre 2020

L'an deux mil vingt
le quatorze octobre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Étaient présents :

Date de la convocation
30 septembre 2020
Date de l'affichage
08 octobre 2020

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphanie, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphanie, HAHN Adrienne, DANNELE Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline donne procuration à KNEMP Aymric
JUNG Stéphanie donne procuration à RIES Pierre
SASSI Nordine donne procuration à BAEHR Christian
GONTRAM Christine donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

III. AFFAIRES DU PERSONNEL

2) Création de 2 emplois à temps complet d'adjoint administratif intervenant en tant que Gestionnaire état civil/agent d'accueil (emplois non permanents)

Le pôle Service aux Usagers doit anticiper des mouvements de personnel. En conséquence, il est proposé de recruter 2 adjoints administratifs à temps complet sur des emplois non permanents à compter du 15 octobre 2020.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la création de 2 emplois à temps complet d'adjoint administratif intervenant en tant que Gestionnaire état civil/agent d'accueil (emplois non permanents).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 19 octobre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20201014-DE_20201014_011-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2020

Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 octobre 2020

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
29
Votants
33

L'an deux mil vingt
le quatorze octobre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
30 septembre 2020
Date de l'affichage
08 octobre 2020

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry,
YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GULDAL Murat,
MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHTER Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD
Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN
Adrienne, DANNELE Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :
KIRSCH Roseline donne procuration à KNEMP Aymric
JUNG Stéphanie donne procuration à RIES Pierre
SASSI Nordine donne procuration à BAEHR Christian
GONTRAM Christine donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

III. AFFAIRES DU PERSONNEL

3) Création d'un emploi de chargé de mission basé sur la grille indiciaire des attachés territoriaux à 15 heures hebdomadaires (emploi non permanent)

Le service gestion urbaine de proximité compte à ce jour 5 agents. La municipalité, pour répondre à ses engagements en matière de gestion de l'espace public et de tranquillité urbaine, a décidé de renforcer l'équipe.

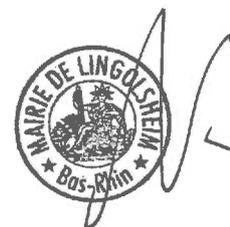
Il interviendra dans le service à raison de 15 heures par semaine à compter du 15 octobre 2020.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la création d'un emploi de chargé de mission basé sur la grille indiciaire des attachés territoriaux à 15 heures hebdomadaires (emploi non permanent)

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 19 octobre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20201014-DE_20201014_012-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2020

Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 octobre 2020

Nombre de Conseillers
en exercice

33

Présents

29

Votants

33

L'an deux mil vingt

le quatorze octobre à dix-neuf heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation

30 septembre 2020

Date de l'affichage

08 octobre 2020

Étaient présents :

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric, RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphanie, WACKERMANN Valérie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphanie, HAHN Adrienne, DANNELE Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline donne procuration à KNEMP Aymric
JUNG Stéphanie donne procuration à RIES Pierre
SASSI Nordine donne procuration à BAEHR Christian
GONTRAM Christine donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

IV. AFFAIRES TECHNIQUES

1) Avis du Conseil municipal sur le rapport annuel de l'EMS sur l'eau et l'assainissement

Le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a pris acte, par délibération du 25 septembre 2020, des rapports annuels 2019 portant sur :

- le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement,
- le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Les rapports annuels présentent les missions et objectifs des services Eau et Assainissement, Collecte et Valorisation des déchets et détaillent les indicateurs techniques et financiers de l'exercice 2019.

Ils sont librement consultés dans les Mairies des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ces documents doivent être portés à la connaissance de chacun des Conseils municipaux de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2019 portant sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement et du service public d'élimination des déchets.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 19 octobre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT

Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20201014-DE-20201014_013-DE
Date de réception en préfecture : 23/10/2020



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 octobre 2020

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
29
Votants
33

L'an deux mil vingt
le quatorze octobre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
30 septembre 2020
Date de l'affichage
08 octobre 2020

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry,
YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GULDAL Murat,
MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD
Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN
Adrienne, DANNELE Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :
KIRSCH Roseline donne procuration à KNEMP Aymric
JUNG Stéphanie donne procuration à RIES Pierre
SASSI Nordine donne procuration à BAEHR Christian
GONTRAM Christine donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

IV. AFFAIRES TECHNIQUES

2) Signature de la convention hivernage avec l'Eurométropole de Strasbourg

L'Eurométropole de Strasbourg exerce la compétence de viabilité hivernale.

À ce titre, elle définit et coordonne l'ensemble des prestations de viabilité hivernale sur le domaine public eurométropolitain.

Ces interventions, pilotées par le service Propreté urbaine, sont réalisées en outre par des services techniques de certaines communes sous forme de convention de coopération.

Ces dernières permettent d'augmenter la capacité d'intervention sur le territoire et de renforcer la réactivité de l'action publique.

Les précédentes conventions contractualisées en 2014 sont arrivées à leur terme au printemps 2020.

Aussi, pour assurer la continuité de service pour la prochaine saison de viabilité hivernale, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention pour 3 ans.

La durée de la convention a été abaissée à 3 ans afin d'établir de nouvelles perspectives pour l'avenir dans cet intervalle.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer avec l'Eurométropole de Strasbourg la convention pour la viabilité hivernale pour la période 2020-2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 19 octobre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 octobre 2020

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
29
Votants
33

L'an deux mil vingt
le quatorze octobre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
30 septembre 2020
Date de l'affichage
08 octobre 2020

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, KNEMP Aymric,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, HISSLER Thierry,
YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GULDAL Murat,
MATZ Marie-Luce, NICOLAS Bernard, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD
Stéphane, WACKERMANN Valérie, REHSRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN
Adrienne, DANNELE Xavier, EL KHALLOUQI Najat

Absents, excusés et leurs mandataires :
KIRSCH Roseline donne procuration à KNEMP Aymric
JUNG Stéphanie donne procuration à RIES Pierre
SASSI Nordine donne procuration à BAEHR Christian
GONTRAM Christine donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

IV. AFFAIRES TECHNIQUES

3) Avis du Conseil municipal sur l'ajustement du programme - Voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement de l'EMS pour l'année 2020

Par délibération en date du 25 octobre 2019, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg avait approuvé le programme 2020 des projets sur l'espace public dans son domaine de compétence : voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement.

Cependant, pour certaines opérations, la concertation ou encore les études de détail ont entraîné la nécessité de modifier la conception initiale des projets et donc de changer les éléments de programme, le coût d'objectif, les emprises...

Par ailleurs, d'autres opérations sont devenues prioritaires suite à la connaissance de problèmes de sécurité, à la dégradation de l'état d'entretien des équipements, à l'obligation d'accompagner des projets initiés par d'autres maîtres d'ouvrage.

Le programme modifié concerne une opération qui nécessitent un complément de crédits :

- Rue du Maréchal Foch – 100 000 € pour un complément aux travaux d'eau

et deux opérations nouvelles :

- Rue des Tilleuls (réfection de la chaussée et des trottoirs, y compris les impasses) – 130 000 €

- Rue des Sports – 90 000 € pour un complément en accompagnement de la voirie pour les travaux d'eau

Le Conseil municipal donne à l'unanimité un avis positif à la délibération du Conseil d'Eurométropole dont la liste des projets modifiés ou nouveaux est jointe en annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 19 octobre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2020

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
31

L'an deux mil vingt
le seize décembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
10 décembre 2020
Date de l'affichage
15 décembre 2020

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, JUNG Stéphanie,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte,
YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL
Murat, MATZ Marie-Luce, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphanie,
REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphanie, HAHN Adrienne, DANDEL Xavier

Absents, excusés et leurs mandataires :
KIRSCH Roseline donne procuration à BAEHR Christian
KNEMP Aymric
HISLER Thierry donne procuration à RIES Pierre
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
WACKERMANN Valérie
EL KHALLOUQI Najat donne procuration à DANDEL Xavier

II. ADMINISTRATION GENERALE

2) Election par le Conseil municipal de deux membres titulaires et d'un membre suppléant appelés à siéger au sein de la Commission intercommunale d'aménagement foncier

Par lettre du 16 septembre 2020, le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin a invité le Maire à faire procéder par le Conseil municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission intercommunale d'aménagement foncier d'Eckbolsheim, Lingolsheim et Wolfisheim en application du titre II du livre 1^{er} du Code rural et de la pêche maritime.

La Commission intercommunale d'aménagement foncier est une autorité administrative qui a pour mission de conduire les opérations d'aménagement.
Elle est composée des maires des communes concernées, d'exploitants, de propriétaires, de personnes qualifiées en matière de faune, flore et de la protection de la nature (plus communément appelées PQPN), de fonctionnaires... Elle est présidée par un commissaire enquêteur.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 9 octobre 2020 et a été inséré dans le journal Les Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 21 octobre 2020.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection de deux membres titulaires et d'un membre suppléant à la Commission intercommunale d'aménagement foncier Lingolsheim, Eckbolsheim et Wolfisheim.

Les candidats éligibles ont eu jusqu'à la veille du Conseil municipal pour présenter leur candidature.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

- Monsieur Jacques WURTZ né le 10 août 1988
- Monsieur Alain GOETZMANN né le 30 janvier 1946
- Madame Adeline NOEPEL née le 15 octobre 1995

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est précisé que Madame Adeline NOEPEL a manifesté sa volonté de ne se porter candidate uniquement comme membre suppléant et non titulaire.

Selon les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection doit se faire à bulletin secret, mais

Considérant que le nombre de candidat équivaut au nombre de place éligible en tant que membres titulaires et membre suppléant,

Considérant que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

Il est proposé au Conseil municipal de voter à main levée à la désignation des membres titulaires et suppléant de la Commission intercommunale d'aménagement foncier.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'élection à main levée.

Le nombre de votants étant de 31, la majorité requise est de 16 voix.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 2 propriétaires titulaires :

Sont proposés

- Monsieur Jacques WURTZ né le 10 août 1988
- Monsieur Alain GOETZMANN né le 30 janvier 1946

Ont obtenu

- Monsieur Jacques WURTZ : 31 voix
- Monsieur Alain GOETZMANN : 31 voix

Monsieur Jacques WURTZ domicilié 5 rue des Dames 67380 LINGOLSHEIM et Monsieur Alain GOETZMANN domicilié 49 rue de la Hoube 67280 URMATT sont élus membres titulaires pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election d'un propriétaire suppléant :

Est proposée :

- Madame Adeline NOEPEL

A obtenu :

- Madame Adeline NOEPEL : 31 voix

Madame Adeline NOEPEL domiciliée 2 rue de l'Eglise 67380 LINGOLSHEIM est élue membre suppléant pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 17 décembre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2020

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
31

L'an deux mil vingt
le seize décembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
10 décembre 2020
Date de l'affichage
15 décembre 2020

Étaient présents :

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, JUNG Stéphanie, RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphanie, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANDEL Xavier

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline donne procuration à BAEHR Christian
KNEMP Aymric
HISSLER Thierry donne procuration à RIES Pierre
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
WACKERMANN Valérie
EL KHALLOUQI Najat donne procuration à DANDEL Xavier

III. AFFAIRES FINANCIERES

1) Débat d'orientation budgétaire

Voir note de synthèse en annexe.

Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 17 décembre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20201216-DE_20201216_002-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2020

Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2020

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
31

L'an deux mil vingt
le seize décembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
10 décembre 2020
Date de l'affichage
15 décembre 2020

Étaient présents :

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, JUNG Stéphanie, RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANNELE Xavier

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline donne procuration à BAEHR Christian
KNEMP Aymric
HISLER Thierry donne procuration à RIES Pierre
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
WACKERMANN Valérie
EL KHALLOUQI Najat donne procuration à DANNELE Xavier

III. AFFAIRES FINANCIERES

2) Décision modificative n°2 BP 2020

Pour rappel, une décision modificative est une délibération qui vient modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

La présente décision modificative intègre des crédits et dépenses supplémentaires reflétant un réajustement au réel du budget.

Cette décision permet notamment d'intégrer le coût des masques distribués à la population, aux enfants et au personnel de la Ville de Lingolsheim.

Elle permet également d'intégrer une recette d'investissement supplémentaire de la part des services de l'Etat au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) dans le cadre des travaux réalisés pour le Tennis Club.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative selon le tableau joint en annexe.

Le Conseil municipal par 27 voix pour et 4 abstentions adopte la décision modificative.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 17 décembre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT

Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20201216-DE_20201216_003-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2020



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice	33
Présents	27
Votants	31

L'an deux mil vingt
le seize décembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Étaient présents :

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, JUNG Stéphanie,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte,
YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL
Murat, MATZ Marie-Luce, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphanie,
REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANDEL Xavier

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline donne procuration à BAEHR Christian
KNEMP Aymric
HISSLER Thierry donne procuration à RIES Pierre
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
WACKERMANN Valérie
EL KHALLOUQI Najat donne procuration à DANDEL Xavier

Date de la convocation
10 décembre 2020
Date de l'affichage
15 décembre 2020

III. AFFAIRES FINANCIERES

3) Modalités de refacturation entre l'Eurométropole de Strasbourg et la commune de Lingolsheim concernant l'acquisition des masques de protection

a) Refacturation de masques pour la population par l'Eurométropole

Dès le début de la crise sanitaire, afin de répondre aux besoins des habitants, la Ville de Lingolsheim s'est jointe au groupement de commande organisé par l'Eurométropole de Strasbourg ayant pour objectif la distribution de 2 masques à chaque habitant.

Le premier masque a été financé par anticipation par l'Eurométropole de Strasbourg qui en a pris 50% à sa charge. Pour rappel, le second masque a été financé intégralement par le Département du Bas-Rhin.

Ces masques ont été distribués à la fin du confinement pour le premier et fin mai/début juin pour le second.

Nous rappelons que la commune de Lingolsheim a fait le choix d'une distribution effectuée directement par ses élus et des bénévoles pour une meilleure réactivité et pour amoindrir les coûts. Le reste à charge pour la commune de Lingolsheim pour l'envoi des masques à la population est de 10 634,57 €.

b) Refacturation de masques pour les agents de la Ville par l'Eurométropole

En ce qui concerne le personnel de la Ville de Lingolsheim, les agents mobilisés ont été dotés de masques FFP2/3 et de masques chirurgicaux durant le plan de continuité d'activités (PCA) fournis par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du même groupement de commande.

Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20201216-DE_20201216_004-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2020

Le coût pour la commune de Lingolsheim pour la fourniture de masques de protection à ses agents est de 5797,44 €.

La refacturation de l'Eurométropole vers la commune de Lingolsheim s'élève donc au total à 16 432,01€.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte de la réalisation d'un achat groupé de masques de protection coordonné par l'Eurométropole de Strasbourg et s'inscrivant dans le groupement de commandes permanent,
- approuve le versement par la commune de Lingolsheim à l'Eurométropole de Strasbourg d'une somme de 16 432,01€ correspondant au montant de la fourniture de masques de protection et prestations liées,
- autorise Madame le Maire à signer et à exécuter la convention avec l'Eurométropole de Strasbourg annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 17 décembre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
31

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2020

Date de la convocation
10 décembre 2020
Date de l'affichage
15 décembre 2020

L'an deux mil vingt
le seize décembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Étaient présents :

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, JUNG Stéphanie, RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANDEL Xavier

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline donne procuration à BAEHR Christian
KNEMP Aymric
HISSLER Thierry donne procuration à RIES Pierre
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
WACKERMANN Valérie
EL KHALLOUQI Najat donne procuration à DANDEL Xavier

IV. AFFAIRES DU PERSONNEL

1) Création de 5 postes dans le cadre de l'ouverture d'une extension aux Petits Jardins

Afin d'anticiper les besoins croissants des familles en Petite Enfance, il a été décidé d'ouvrir une extension de 20 places supplémentaires au sein de la crèche des « Petits Jardins ».

Pour assurer le service d'accueil, il est proposé de créer les postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet (emploi permanent)
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet (emploi permanent)
- 3 postes d'agents sociaux à temps complet (emploi permanent)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création des 5 postes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 17 décembre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20201216-DE_20201216_005-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2020

Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
31

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2020

Date de la convocation
10 décembre 2020
Date de l'affichage
15 décembre 2020

L'an deux mil vingt
le seize décembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Étaient présents :

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, JUNG Stéphanie, RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte, YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL Murat, MATZ Marie-Luce, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane, REHSRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANNELE Xavier

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline donne procuration à BAEHR Christian
KNEMP Aymric
HISSLER Thierry donne procuration à RIES Pierre
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
WACKERMANN Valérie
EL KHALLOUQI Najat donne procuration à DANNELE Xavier

IV. AFFAIRES DU PERSONNEL

2) Création d'un poste de Responsable animation locale et participation citoyenne

Afin de coordonner la politique d'animation, la vie associative et développer la participation citoyenne du territoire, il est proposé de créer à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- 1 poste d'attaché à temps complet exerçant les fonctions de Responsable animation locale et participation citoyenne (emploi permanent)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création du poste d'attaché à temps complet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 17 décembre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2020

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
31

L'an deux mil vingt
le seize décembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
10 décembre 2020
Date de l'affichage
15 décembre 2020

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, JUNG Stéphanie,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte,
YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL
Murat, MATZ Marie-Luce, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphanie,
REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANNEL Xavier

Absents, excusés et leurs mandataires :
KIRSCH Roseline donne procuration à BAEHR Christian
KNEMP Aymric
HISLER Thierry donne procuration à RIES Pierre
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
WACKERMANN Valérie
EL KHALLOUQI Najat donne procuration à DANNEL Xavier

IV. AFFAIRES DU PERSONNEL

3) Création d'un poste d'adjoint d'animation à 80% exerçant les fonctions d'animateur périscolaire

Afin de répondre à la demande d'un agent souhaitant augmenter son temps de travail de 70% à 80% d'ETP (équivalent temps plein) et en cohérence avec la bonne organisation du Pôle Enfance, notamment le besoin de renfort en période de protocoles sanitaires renforcés en périscolaire et s'inscrivant dans une démarche plus pérenne de renforcement des équipes au sein du Pôle Enfance, il est proposé au Conseil municipal de créer à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- 1 poste d'adjoint d'animation à 80% du temps complet soit 28h hebdomadaires exerçant les fonctions d'animateur périscolaire (poste permanent)

Ce poste constitue une transformation de poste, passant l'agent, à sa demande, d'un poste à 70% à un poste à 80% du temps complet.

Le poste à 70% sera supprimé lors de la prochaine mise à jour du tableau des effectifs.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création du poste d'adjoint d'animation à 80%.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 17 décembre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20201216-DE 20201216_007-DE
Date de réception en préfecture: 18/12/2020

Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
31

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt
le seize décembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Date de la convocation
10 décembre 2020
Date de l'affichage
15 décembre 2020

Étaient présents :
GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, JUNG Stéphanie,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte,
YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL
Murat, MATZ Marie-Luce, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane,
REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphanie, HAHN Adrienne, DANDEL Xavier

Absents, excusés et leurs mandataires :
KIRSCH Roseline donne procuration à BAEHR Christian
KNEMP Aymric
HISLER Thierry donne procuration à RIES Pierre
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
WACKERMANN Valérie
EL KHALLOUQI Najat donne procuration à DANDEL Xavier

IV. AFFAIRES DU PERSONNEL

4) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 12 heures hebdomadaire

Afin de renforcer le service de Gestion Urbaine de Proximité et ainsi amplifier la présence et l'action du service sur le terrain, il est proposé de créer à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 12 heures hebdomadaire (emploi non permanent) exerçant les missions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)

Ce poste constitue une transformation de poste. Le poste à 10 heures sera supprimé lors de la prochaine mise à jour du tableau des effectifs.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 12 heures hebdomadaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 17 décembre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20201216-DE/20201216_008-DE
Date de réception en préfecture : 18/12/2020

Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
31

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2020

Date de la convocation
10 décembre 2020
Date de l'affichage
15 décembre 2020

L'an deux mil vingt
le seize décembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Étaient présents :

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, JUNG Stéphanie,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte,
YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL
Murat, MATZ Marie-Luce, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane,
REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANDEL Xavier

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline donne procuration à BAEHR Christian
KNEMP Aymric
HISSLER Thierry donne procuration à RIES Pierre
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
WACKERMANN Valérie
EL KHALLOUQI Najat donne procuration à DANDEL Xavier

V. ENFANCE

1) Modification du règlement du Pôle Petite Enfance

Le règlement du Pôle Petite Enfance a fait l'objet d'un travail d'actualisation notamment en raison de l'extension des « Petits Jardins » et une uniformisation des pratiques au sein des structures Petite Enfance de la Ville.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement du Pôle Petite Enfance annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du règlement du Pôle Petite Enfance.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 17 décembre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20201216-DE_20201216_009-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2020

Département
du BAS-RHIN
*
Arrondissement de
STRASBOURG CAMPAGNE
*

Nombre de Conseillers
en exercice
33
Présents
27
Votants
31

Date de la convocation
10 décembre 2020
Date de l'affichage
15 décembre 2020

VILLE de LINGOLSHEIM

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt
le seize décembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de l'Albatros à Lingolsheim
en séance publique sous la présidence de Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim

Étaient présents :

GRAEF-ECKERT Catherine, LE SCOUEZEC Gildas, FROMHOLZ Martine, BAEHR Christian, JUNG Stéphanie,
RIES Pierre, ROVIGO Fabienne, SASSI Nordine, STEINMANN Elodie, CAZIER David, HERRMANN Brigitte,
YAKHLEF Farida, KLAMECKI Julien, BECHENNEC Marion, GABAGLIO Patrick, GONTRAM Christine, GULDAL
Murat, MATZ Marie-Luce, RICHET Stéphanie, REBSTOCK Frédéric, LAURENT Aurore, ARNOULD Stéphane,
REHSPRINGER Jean-Luc, BITSCH Ruth, JUMEAU Stéphane, HAHN Adrienne, DANDEL Xavier

Absents, excusés et leurs mandataires :

KIRSCH Roseline donne procuration à BAEHR Christian
KNEMP Aymric
HISSLER Thierry donne procuration à RIES Pierre
NICOLAS Bernard donne procuration à ROVIGO Fabienne
WACKERMANN Valérie
EL KHALLOUQI Najat donne procuration à DANDEL Xavier

V. ENFANCE

2) Modification de la carte scolaire

En raison d'une augmentation constante des effectifs des élèves accueillis dans les écoles de la Ville de Lingolsheim, un travail de réajustement de la carte scolaire est nécessaire. Cette opération annuelle permet de veiller à l'équilibre des effectifs entre les différents sites.

Avec cette modification, le nombre total de classes ne devrait donc pas évoluer à la rentrée avec une moyenne de 25 élèves par classe dans l'ensemble des écoles.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier la carte scolaire selon la sectorisation jointe en annexe présentée en Commission Enfance du 14 décembre 2020.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de la carte scolaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Lingolsheim, le 17 décembre 2020

Le Maire – Catherine GRAEF-ECKERT



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20204216-DE-20204216_010-DE
Date de réception en préfecture : 18/12/2020

ARRETE MUNICIPAL N°A102020-44

modifiant l'arrêté n° A092020-41 du 25 septembre 2020 portant interdiction temporaire d'utiliser les douches et autres points d'eau délivrant de l'eau chaude sanitaire et susceptibles de générer des aérosols dans la copropriété *Résidence Le Trianon* située 27 à 37 rue du Maréchal Foch, à 67380 LINGOLSHEIM, gérée par l'agence CITYA IMMO 4, située au 31 Rue du Maréchal Foch, 67380 Lingolsheim

◆◆◆◆◆◆◆◆

Madame le Maire de Lingolsheim ;

- VU** le Code Général des Collectivités Locales dans son article L2212-2 ;
- VU** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L1311-2, L 1321-1 et L 1321-4 ;
- VU** l'arrêté du 30 novembre 2005 du ministre de la santé et des solidarités modifiant l'arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, des locaux de travail ou des locaux recevant du public ;
- VU** l'arrêté du 1^{er} février 2010 du ministre de la santé et des sports relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire ;
- VU** l'arrêté municipal du 25 septembre 2020 portant interdiction temporaire d'utiliser les douches et autres points d'eau délivrant de l'eau chaude sanitaire et susceptibles de générer des aérosols dans la copropriété *Résidence Le Trianon* située 27 à 37 rue du Maréchal Foch, à 67380 LINGOLSHEIM, gérée par l'agence CITYA IMMO 4, située au 31 Rue du Maréchal Foch, 67380 Lingolsheim ;

- CONSIDERANT** la contamination généralisée en bactéries *Legionella pneumophila* des installations d'eau chaude sanitaire mise en évidence par les prélèvements réalisés à la demande de l'ARS en date du 11 septembre 2020 ;
- CONSIDERANT** la non-conformité des relevés de températures effectués en production et en distribution le 11 septembre 2020 ;
- CONSIDERANT** le risque sanitaire potentiel que constitue la contamination généralisée des installations d'eau chaude sanitaire pour les occupants de la résidence ;
- CONSIDERANT** le nombre de logements desservis par le système de production/distribution d'eau chaude sanitaire ;
- CONSIDERANT** la remise par le syndic aux occupants des logements occupés de douchettes anti-légionelles destinées à sécuriser les points délivrant de l'eau chaude sanitaire et susceptibles de générer des aérosols ;
- CONSIDERANT** l'information diffusée par le syndic aux occupants des logements temporairement non occupés relative à la nécessité de sécuriser les points délivrant de l'eau chaude sanitaire et susceptibles de générer des aérosols par des douchettes anti-légionelles à réintégrer auprès du syndic dès réintégration du logement ;

Adoption en séance publique
067-216702670-20201016-A102020-44-AR
Date de réception préfecture : 21/10/2020

- CONSIDERANT** le plan de gestion des douchettes anti-légionelles mis en place par le syndic ;
- CONSIDERANT** que certains occupants ont refusé la douchette anti-légionelles mise à disposition par le syndic ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'utilisation des douches et autres points d'eau délivrant de l'eau chaude sanitaire et susceptibles de générer des aérosols qui ont été sécurisés par des douchettes anti-légionelles est autorisée dès la notification du présent arrêté ;

ARTICLE 2 : L'interdiction temporaire d'utilisation des douches et autres points d'eau délivrant de l'eau chaude sanitaire et susceptibles de générer des aérosols prise par arrêté municipal n° A092020-41 du 25 septembre 2020 est maintenue pour tous les points délivrant de l'eau chaude sanitaire et susceptibles de générer des aérosols, non sécurisés par des douchettes anti-légionelles ;

ARTICLE 3 : Indépendamment de la sécurisation par des douchettes anti-légionelles des points délivrant de l'eau chaude sanitaire et susceptibles de générer des aérosols, le gestionnaire de la copropriété doit mettre en œuvre les mesures correctives adaptées pour éradiquer la contamination ;

ARTICLE 4 : A l'issue de la mise en place des mesures correctives prescrites à l'article 3, le gestionnaire de la copropriété devra vérifier leur efficacité au moyen d'une nouvelle campagne d'analyses dans un délai de 48 à 72 heures après les mesures correctives, sur les points suivants :

- Départ ballon de production d'eau chaude sanitaire,
- Fond de ballon de production d'eau chaude sanitaire,
- Retour général de boucle d'eau chaude sanitaire,
- Douches des salles de bain raccordées en extrémité de chacune des colonnes de distribution d'eau chaude sanitaire de la résidence, douchettes anti-légionelles déposées pour l'occasion ;

ARTICLE 5 : A l'issue de la mise en place des mesures correctives prescrites à l'article 3, le gestionnaire de la copropriété devra vérifier le maintien dans le temps de leur efficacité au moyen d'une nouvelle campagne d'analyses dans un délai de 6 à 8 semaines après les mesures correctives, sur les mêmes points que ceux prescrits à l'article 4 ;

ARTICLE 6 : L'interdiction d'usage des points délivrant de l'eau chaude sanitaire et susceptibles de générer des aérosols, non sécurisés par des douchettes anti-légionelles visés à l'article 2, sera levée après que les résultats des analyses visées à l'article 4 et à l'article 5 attestent d'une concentration en *Legionella pneumophila* strictement inférieure à 1 000 UFC/l ;

ARTICLE 7 : La dépose des douchettes anti-légionelles visées à l'article 1 pourra intervenir dès la levée de l'interdiction d'usage visée à l'article 6 ;

ARTICLE 8 : Le gestionnaire de la copropriété transmettra à l'ARS une copie des résultats des analyses à réaliser au titre des dispositions des articles 4 et 5, dès réception des bulletins correspondants ;

ARTICLE 9 : INFORMATION

Une copie du présent arrêté est adressée :

- ☞ à la directrice de l'ARS Grand-Est
- ☞ à la Préfète du Département du Bas-Rhin et de la Région Grand Est

Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20201016-A102020-44-AR
Date de réception préfecture : 21/10/2020

ARTICLE 10 :

EXECUTION DE L'ARRETE

☞ à la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé

est chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté.

A Lingolsheim, le 16 octobre 2020

Le Maire,



ARRETE MUNICIPAL N°A102020-45
Délégation de signature du Maire à un fonctionnaire

Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim,

Vu l'article L. 2122-19 du Code général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur général, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux ;

Vu l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer sa signature dans les matières qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal,

ARRETE

ARTICLE 1 – Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Madame Nathalie BOHN en sa qualité de gestionnaire des bâtiments municipaux pour les actes suivants :

- Signature des bons de commande engageant la commune dans la limite de 5 000 euros TTC.

ARTICLE 2 – La signature par Madame Nathalie BOHN des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative « par délégation du Maire ».

ARTICLE 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 5 – Ampliation du présent arrêté est transmis pour information et exécution, chacun en ce qui le concerne, à :

- L'intéressé
- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier

Fait à Lingolsheim, le 29 octobre 2020

Le Maire

Catherine GRAEF-ECKERT

Notifié à l'intéressé le : 05/11/2020
Signature de l'intéressé : 
Transmis en Préfecture le : 12 NOV. 2020



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20201029-A102020-45-AR
Date de réception préfecture : 12/11/2020

ARRETE MUNICIPAL

Portant ouverture des commerces de Lingolsheim les 4 dimanches avant Noël

Le maire de Lingolsheim

Vu l'article L 3134-4 du Code du Travail ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 ;

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant que l'ouverture des commerces les dimanches risque de générer beaucoup d'activité et par conséquent de concentrer le public dans les commerces, il y a lieu d'élargir les horaires d'ouverture afin de répartir les flux sur la journée ;

Considérant les besoins de consommation accrus durant la période de l'Avent, de nature à avoir un impact bénéfique pour le commerce local ;

Considérant que suite aux annonces du Président de la République le 24 novembre 2020, tous les commerces seront autorisés à ouvrir à partir du 28 novembre 2020 dans le respect des protocoles sanitaires ;

Considérant que la période de confinement a eu comme conséquence de fragiliser lourdement les commerces ;

Considérant que la période avant Noël est une période essentielle pour assurer le chiffre d'affaire des commerces ;

Considérant que la Ville de Lingolsheim a la volonté de soutenir l'activité économique et précisément ses commerces ;

Considérant que le soutien à l'activité économique participe au maintien et au développement de l'emploi ;

Arrête

Article 1 : Les commerces de détail situés sur le territoire de la Ville de LINGOLSHEIM sont autorisés à ouvrir et à employer du personnel volontaire les dimanches suivants :

- Les dimanches 29 novembre, 6, 13 et 20 décembre 2020 de 9h00 à 19h00

Article 2 : Le présent arrêté n'apporte pas de modification des dispositions légales ou conventionnelles relatives au repos compensateur et aux majorations de salaires.

Article 3 : Les horaires de travail modifiés du fait de l'ouverture des commerces, les dimanches 29 novembre, 6, 13 et 20 décembre 2020 devront être affichés sur les lieux et transmis à l'inspection du travail du Bas-Rhin.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 6 : La Préfecture du Bas-Rhin, la Direction Départementale du Bas-Rhin de la DIRECCTE ainsi que la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Bas-Rhin sont destinataires du présent arrêté et chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Lingolsheim, le 26 novembre 2020

Le Maire

Catherine GRAEF-ECKERT



ARRETE MUNICIPAL

Délégation de fonction du maire aux fonctionnaires en matière d'état civil

Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de Lingolsheim,

Vu l'article R. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le Maire à déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Philippe LEGLIZE en sa qualité d'ingénieur territorial pour exercer les fonctions d'officier d'état civil à l'exception de celles prévues à l'article 75 du code civil.

Les actes ainsi dressés comportant la seule de signature de Monsieur Philippe LEGLIZE lequel pourra valablement délivrer toutes copies extrais, quelle que soit la nature des actes.

ARTICLE 2 – La signature par Monsieur Philippe LEGLIZE des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 4 – Ampliation du présent arrêté est transmis pour information et exécution, chacun en ce qui le concerne, à :

Transmission en préfecture le **14 DEC. 2020**

Transmis au procureur de la République le **14 DEC. 2020**

Fait à Lingolsheim, le 10 décembre 2020

Le Maire

Catherine GRAEF-ECKERT



Accusé de réception en préfecture
067-216702670-20201210-A20201210-AR
Date de réception préfecture : 14/12/2020